

**Département du Pas-De-Calais**  
**Commune de Fresnicourt le Dolmen**

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 02 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CLAIRET Dany, Maire.

Convocation en date du : 27 décembre 2023

Date d'affichage : 03 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, CLAIRET Dany, LANNES Daniel, DROUVIN Françoise, FREVILLE Matthieu, LHERBIER Ludovic, BOIZUMAULT Frédéric, BADIN Séverine, FLAHAUT Tony, COQUERY Bastien, COPIN Jean-Jacques, GODAR Anne-Sophie.

Étaient absents : Monsieur GRIVILLERS Philippe, Madame LAMARRE Chantal, Monsieur KALINOWSKI Stanislas a donné procuration à Monsieur CLAIRET Dany.

Monsieur COPIN Jean-Jacques est élu secrétaire de séance.

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PAR LA**  
**SOCIETE D.E.S.O.T.EC FRANCE**

DL2024-02-01-02

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

**Considérant** que par courrier en date du 18 octobre 2023, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a fait connaître l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire pour l'exploitation d'une usine de réactivité de charbons actifs saturés en composés chimiques et/ ou polluants par traitement thermique dans des fours à pyrolyse, située sur le territoire de la commune de Ruitz, présentée par la société D.E.S.O.T.E.C. France, dont le premier jour de l'enquête a débuté le 20 novembre 2023 en Mairie de Ruitz et s'est terminé le 20 décembre en Maire de Ruitz.

**Considérant** conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2023, la commune de Fresnicourt-le-Dolmen étant située dans le périmètre du rayon d'affichage, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet ;

**Considérant** qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

**Après en avoir délibéré,**

**Contre : 0 Pour : 0 Abstention : 12**

**N'EMET PAS d'avis** à l'enquête publique relative au projet de permis de construire pour l'exploitation d'une usine de réactivité de charbons actifs saturés en composés chimiques et/ou polluants par traitement thermiques dans des fours à pyrolyse située sur le territoire de la commune de Ruitz, présentée par la Société D.E.S.O.T.E.C. France, tel quel décrit dans les études d'impact et de dangers faisant l'objet d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2023 pour les raisons suivantes :

- le dossier relatif à cette installation était très compliqué à comprendre,
- Les membres du conseil municipal ne sont pas qualifiés pour y répondre favorablement.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Délibération rendue exécutoire

Transmise le 03 janvier 2023

Et publié le : 03 janvier 2023

Le Maire,

Dany CLAIRET.

